

Synthèse

Ce rapport, qui offre des informations trimestrielles en complément aux rapports mensuels de gestion des incidents, couvre la période du 1er janvier 2021 au 31 mars 2021 (1^{er} trimestre 2021).

Point d'information

Le BoT de **prendre note** du premier rapport trimestriel de l'IPPF sur la protection et la gestion des incidents.

1^{er} trimestre 2021 : Rapport trimestriel sur la protection et la gestion des incidents

Introduction

Ce rapport couvre la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 mars 2021 (1^{er} trimestre 2021). Il s'agit du premier rapport trimestriel de l'IPPF sur la protection et la gestion des incidents, ce qui contribue ainsi à l'amélioration du reporting, de la transparence et de la surveillance.

Ce rapport offre des informations trimestrielles, en complément des rapports mensuels de gestion des incidents. Au fur et à mesure que la restructuration du Secrétariat et la réforme de la gouvernance se mettent en place et que les données collectées augmentent au fil du temps, davantage d'analyses - tant qualitatives que quantitatives - seront possibles et nécessaires.

Les discussions au cours des réunions du CA et du C-FAR au début de 2021, ont abouti à un accord sur le fait que les rapports trimestriels et annuels doivent séparément fournir des données sur la protection. C'est l'objet du **tableau de bord de gestion des incidents** aux pages 4 à 6.

1) Messages clés

L'examen de la performance au premier trimestre 2021 fait état d'une nette amélioration. Cette performance concerne la manière dont l'IPPF gère les signalements. Au cœur de ces améliorations se trouvent la priorisation accrue et l'attente plus forte dans toutes les régions pour que le personnel chargé de la surveillance/gestion des incidents fournisse des réponses rapides et efficaces aux signalements déposés sur *IPPF SafeReport*. Cette attente de performance est plus largement comprise et de plus en plus réalisée.

Réalisations

Gestion des incidents

- Les tous premiers rapports annuels sur la protection et la gestion des incidents ont été produits et présentés au C-FAR et au Conseil d'administration (CA) en mars 2021 ;
- Des améliorations ont été apportées aux rapports mensuels de gestion des incidents en ce qui concerne la longueur de ces derniers ;
- Un accord a été trouvé relatif à la production de rapports trimestriels sur la protection et la gestion des incidents ;
- Une réduction de 53 % du nombre de cas ouverts à la fin du 1^{er} trimestre 2021 par rapport au 1^{er} trimestre 2020, sans réduction proportionnée du nombre de cas signalés ;

- Un grand pas en avant par, et pour, la région du Monde arabe qui a clôturé un nombre impressionnant de 42 dossiers au cours du 1^{er} trimestre ;
- Les dernières étapes de la migration vers le nouveau système *SafeReport de l'IPPF* sont terminées et la mise en service « en direct/ *live* » a eu lieu en avril, y compris une formation dispensée à tous les coordinateurs d'incidents de l'IPPF ;
- Une nouvelle trousse à outils pour la gestion des incidents est en cours de développement ; et
- Les améliorations apportées aux données collectées ont été réalisées en collaboration avec le *groupe de travail antiracisme* de l'IPPF.

Protection

- Finalisation du nouveau pack de formation à la protection de l'IPPF ;
- Dernières étapes du développement d'un nouveau microsite/pôle de protection et de gestion des incidents ;
- Recrutement d'un-e nouveau-elle responsable de la protection hautement qualifié-e dans la région ESEAOR ;
- Des réunions régulières entre la Responsable de la protection, le Directeur général, la Directrice – Personnel, Culture et Organisation et la Présidente du CA sont organisées pour discuter de la protection et d'autres questions d'actualité ;
- La protection figure désormais comme un point de l'ordre du jour des réunions du CA ;
- Initiative visant à améliorer l'entendement de la différence entre protection et gestion des incidents, afin de garantir un reporting exact de la prévalence des problèmes de protection à l'IPPF ;
- Formation de remise à niveau sur la protection à l'intention du personnel du Secrétariat.

Développement, focus et innovation nécessaires

- Le programme WISH a identifié quelques associations membres (AM) qui ont développé de bonnes pratiques, politiques et processus de protection. Cependant, la capacité de nombreuses AM à s'engager pleinement dans des processus de protection et de gestion des incidents solides et efficaces, conformes au cadre de l'IPPF et aux meilleures pratiques internationales, reste un domaine à développer et où il sera nécessaire d'innover.
- S'il y a eu des améliorations dans le rythme de la gestion des dossiers au sein des bureaux régionaux, il faut néanmoins garder la cadence.

2) Performance en matière de gestion des incidents

La performance opérationnelle en matière de protection et de gestion des incidents ne cesse de s'améliorer après un lent démarrage au début de 2019. Les améliorations en matière de transparence et de reporting se sont poursuivies et le premier trimestre de 2021 a vu quelques " premières " de l'IPPF et un travail impressionnant réalisé au sein du Secrétariat et dans un petit nombre d'AM.

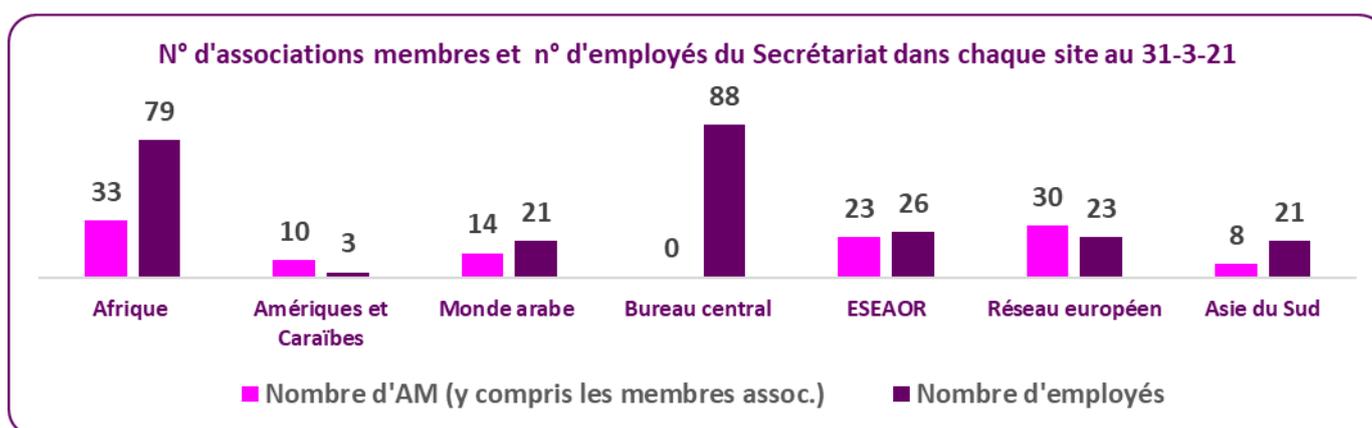
Contexte régional : un nombre plus élevé de problèmes signifie-t-il que les pratiques et/ou la culture de travail sont mauvaises ou dangereuses ?

Devant un nombre plus élevé de problèmes dans une région/un lieu particulier, il n'y a pas nécessairement lieu de se soucier d'une pratique ou d'une culture de travail médiocre ou dangereuse. Un nombre plus élevé de signalements peut tout aussi bien indiquer une meilleure promotion de l'*IPPF SafeReport* et une meilleure prise de conscience des gens de leurs droits et responsabilités, qu'indiquer de mauvaises pratiques. Il sera donc important, au fur et à mesure que nous progressons, d'interroger ces questions qualitativement et quantitativement.

Chaque région de l'IPPF opère dans un contexte différent et, par rapport aux autres régions, peut avoir plus ou moins de personnel, d'AM, de juridictions, de lois et de normes culturelles.

Il est nécessaire de bien comprendre des différences afin d'interpréter correctement les données fournies ci-dessous. Par exemple, la région Afrique emploie un tiers de l'ensemble du personnel du Secrétariat et a le plus grand nombre d'AM de toutes les régions de l'IPPF - voir **graphique 1**. Il s'ensuit que l'on devrait voir un plus grand nombre de problèmes dans la région Afrique. La gestion des incidents y est susceptible d'être plus complexe et de prendre plus de temps en raison des diverses questions légales et autres questions juridictionnelles.

graphique 1



Les points clés suivants résument les améliorations de performance et les tendances qui indiquent qu'il est nécessaire de poursuivre développement, focus/ concentration et innovation.

Améliorations réalisées

- Toutes les régions ont accordé une plus grande attention et plus de temps à ce travail au cours du 1^{er} trimestre.
- De manière tout à fait significative, la région du Monde arabe a fait un travail impressionnant en clôturant un nombre 42 dossiers au 1^{er} trimestre. Un grand nombre d'entre eux étaient très complexes et concernaient des questions que l'IPPF s'était efforcée de régler par le passé. Les preuves d'une amélioration de la culture du travail dans cette région ont été communiquées. Cette impressionnante réussite dans le Monde arabe constitue un tournant qui doit être reconnu de tous.
- À la fin du 1^{er} trimestre 2021, seuls 9 (20 %) des dossiers ouverts concernent les bureaux du Secrétariat. Pour la même période en 2020, ce chiffre était de 52 (47%). Ceci soulève des interrogations qui sont prises en compte ci-dessous.
- Les coordinateur-riche-s d'incidents traitent de plus en plus rapidement les dossiers qui leur sont soumis. La durée d'ouverture des dossiers diminue régulièrement. Nous ne respectons pas encore les délais souhaités, mais des plans sont en place et nous sommes en bonne voie.
- Les régions avaient demandé que tout soit fait pour clôturer un maximum de dossiers d'ici la fin du 1^{er} trimestre et elles y ont répondu positivement. Cela était nécessaire pour le déroulement des dernières étapes de la migration vers le nouveau fournisseur de *SafeReport*. Le nouveau mécanisme de reporting sera opérationnel en avril 2021 et apportera des améliorations aux données que nous collectons et signalons.
- Un soutien spécifique à court terme a été accordé en priorité à l'examen des cas de malversations financières qui débutera en avril. Ce travail temporaire incombera à une personne qualifiée et visera à accélérer le rythme de réponse aux rapports reçus, en particulier ceux qui sont en suspens depuis un certain temps, et à examiner également la qualité et les normes de traitement des cas, les processus, etc.
- La distinction entre les cas de protection et ceux qui ne le sont pas est de mieux en mieux comprise, et les collègues sont de moins en moins nombreux à considérer chaque cas figurant au *SafeReport* comme un cas de protection.

Développement, focus et innovation nécessaires

- À la fin du 1^{er} trimestre, 80 % des dossiers encore ouverts concernent des AM. Si l'on considère le 1^{er} trimestre 2020, seuls 28 % des dossiers ouverts avaient trait à des AM. Les problèmes signalés concernent principalement la culture et les pratiques en matière d'emploi ou les irrégularités financières.
- Les connaissances des AM sur les principes et les meilleures pratiques en matière de protection et de gestion des incidents, ainsi que la capacité à effectuer ce travail, ont déjà été soulevées et constituent toujours un

challenge. Nous devons mieux comprendre cela et trouver des moyens nouveaux et innovants pour les aider à comprendre l'importance de ce travail et la nécessité de le faire, et de le bien faire.

- Une revue rapide de tous les dossiers a été effectuée afin d'informer ce rapport. Elle porte sur les points suivants :
 - a. la qualité de la tenue des dossiers
 - b. la qualité des preuves utilisées pour étayer ou partiellement étayer les résultats
 - c. l'utilisation et la qualité des attributions et termes de référence
 - d. le niveau et la fréquence de communication avec les personnes qui signalent des problèmes
 - e. si les victimes/survivant-e-s/auteur-ice-s de signalements ont été placé-e-s au centre de la réponse de l'IPPF
 - f. la rapidité de la réponse
 - g. la norme et la réalisation des contrôles préalables à la clôture des dossiers.
- L'examen de la qualité des dossiers de gestion des incidents indique qu'il est aujourd'hui nécessaire que le Secrétariat élabore et communique des conseils, des normes et processus et qu'il mette en place une formation du personnel.
- Le faible nombre de problèmes de protection signalés doit être examiné de plus près. Compte tenu du nombre de personnes auxquelles l'IPPF fournit des services, nous devrions nous attendre à ce qu'un plus grand nombre de problèmes soient signalés.
- Nous devons constamment créer des opportunités – et y répondre – pour communiquer avec les personnes qui accèdent aux services de l'IPPF, afin de nous assurer qu'elles sont au courant de leur droit à être protégées contre tout danger et de leur capacité à signaler les services de mauvaise qualité et/ou les torts et dangers auxquels elles peuvent être exposées.

3. Regarder l'avenir

La réponse aux diverses questions identifiées comme nécessitant une attention particulière en matière de développement et d'innovation se poursuivra à mesure que nous poursuivons nos efforts et que nous faisons progresser les initiatives prévues pour 2021. L'équipe chargée de la protection a conclu une série d'initiatives et de produits qui viendront renforcer les capacités de protection et de gestion des incidents au sein de la Fédération. Des mises à jour sur le déploiement de ces produits seront fournies dans le rapport du 2nd trimestre en juillet 2021.

4. Questions

- a. Ce rapport *propose* des données clés nécessitant une surveillance et une revue minutieuses. Nous aimerions recevoir des commentaires afin de savoir si ce rapport fournit les données et l'analyse *nécessaires pour que des changements et des améliorations supplémentaires puissent être apportés*. Le contenu de ce rapport fournit-il les informations requises ? Dans la négative, quelles autres informations, données, analyses, etc. pourraient aider les cadres supérieurs et les administrateurs et administratrices ?
- b. Quel est le niveau de transparence approprié - c'est-à-dire, est-il considéré comme approprié de partager tout ou une partie du rapport avec le personnel, les donateurs et les autres parties prenantes ?

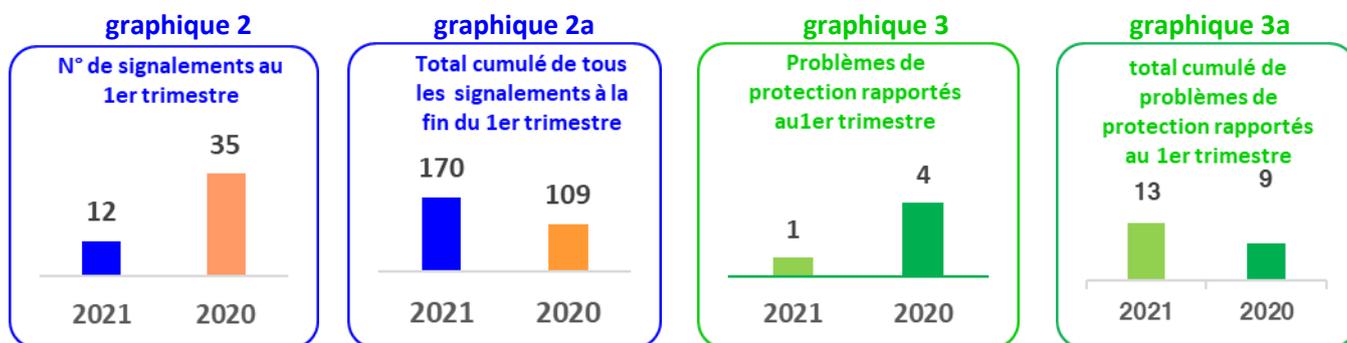
3. Tableau de bord de la gestion des incidents

Signalements – graphiques 2-5

Le **graphique 2** montre le nombre de problèmes signalés sur *l'IPPF SafeReport au cours du 1^{er} trimestre 2021 et du 1^{er} trimestre 2020*. Le **graphique 2a** montre le total cumulé de tous les problèmes signalés à la fin du 1^{er} trimestre 2021 et du 1^{er} trimestre 2020.

Le **graphique 3** montre le nombre de problèmes de protection signalés *au cours du 1^{er} trimestre 2021 et du 1^{er} trimestre 2020*. Le **graphique 2a** montre le total cumulé de tous les problèmes de protection signalés *à la fin du 1^{er} trimestre 2021 et du 1^{er} trimestre 2020*.

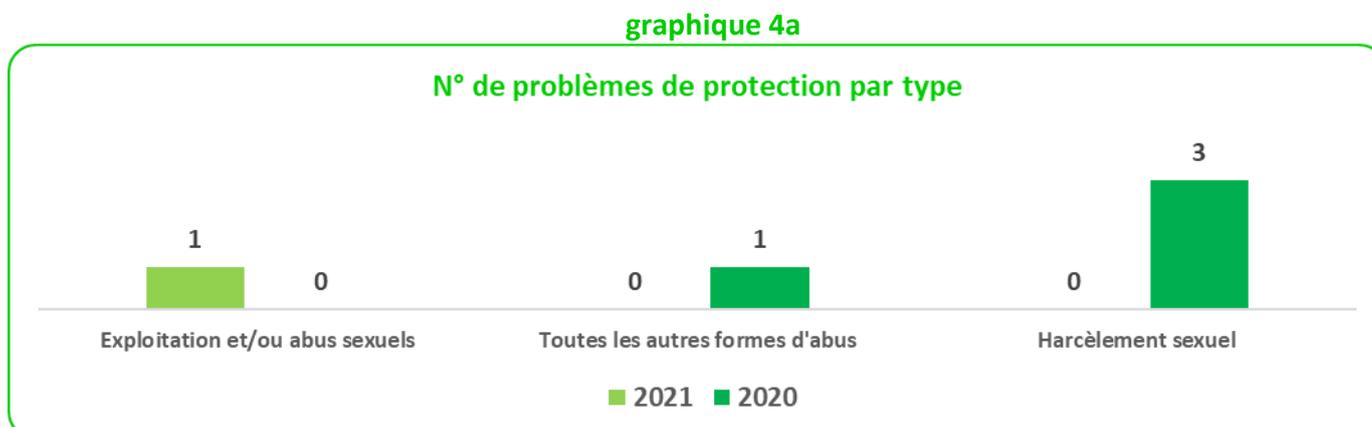
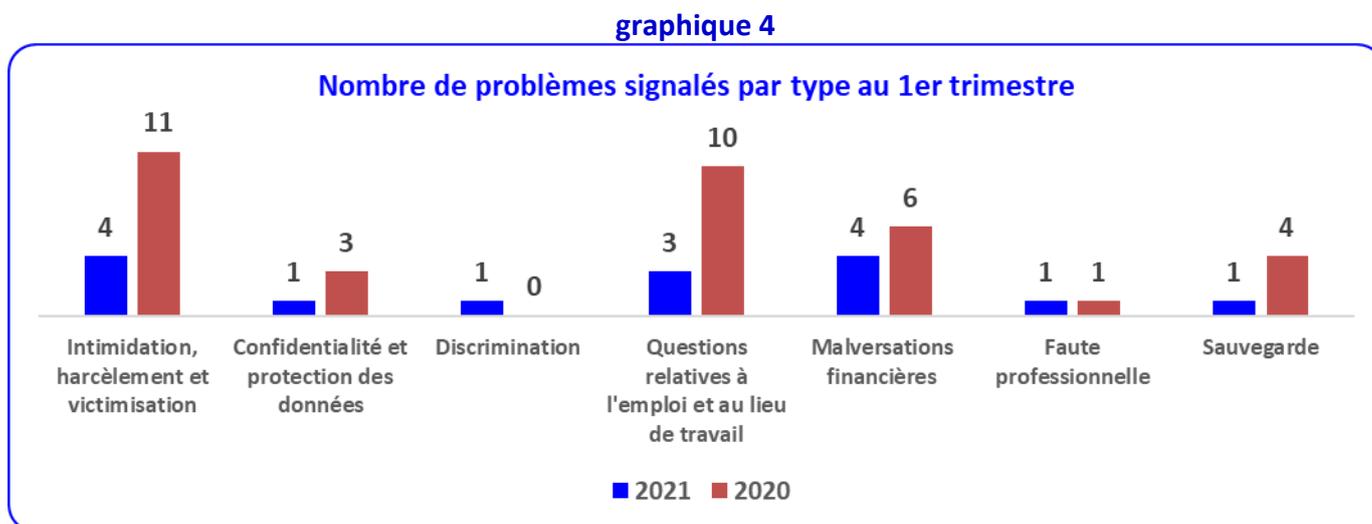
Le nombre de problèmes signalés au total *et le nombre de problèmes en matière de protection ont diminué d'année en année*.



Le **graphique 4** montre la répartition par type de tous les problèmes signalés par la Fédération *au cours du 1^{er} trimestre 2021 et du 1^{er} trimestre 2020*. Le **graphique 4a** montre la répartition des problèmes de protection signalés *au cours du 1^{er} trimestre 2021 et du 1^{er} trimestre 2020*. Les deux tableaux concernent les problèmes provenant de, ou concernant, les bureaux régionaux du Secrétariat ou les AM et/ou les partenaires.

Le **graphique 5** montre le nombre de problèmes signalés par région au 1^{er} trimestre.

Les types de problèmes les plus fréquents restent inchangés : intimidation, harcèlement et victimisation, questions relatives à l'emploi et au lieu de travail et malversations financières. Cependant, *tous les types de problèmes ont fait l'objet d'une diminution de signalement d'une année à l'autre*.



graphique 5



Dossiers clos – graphiques 6- 8

Le **graphique 6** montre le nombre de dossiers clôturés au cours du 1^{er} trimestre, indépendamment de la date à laquelle les signalements ont été faits. Le **graphique 6a** montre le total cumulé de tous les dossiers clos à la fin du 1^{er} trimestre.

Le **graphique 7** montre le nombre de dossiers clôturés au cours du 1^{er} trimestre, indépendamment de la date à laquelle les signalements ont été faits. Le **graphique 7 A** montre le total cumulé de tous les dossiers clos à la fin du 1^{er} trimestre.

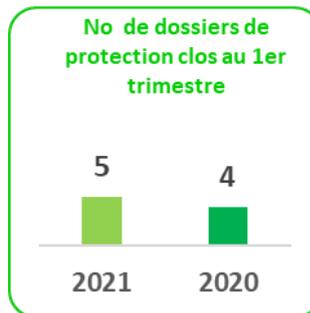
graphique 6



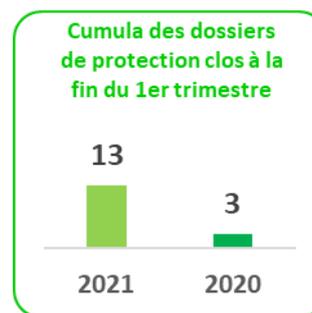
Graphique 6a



graphique 7

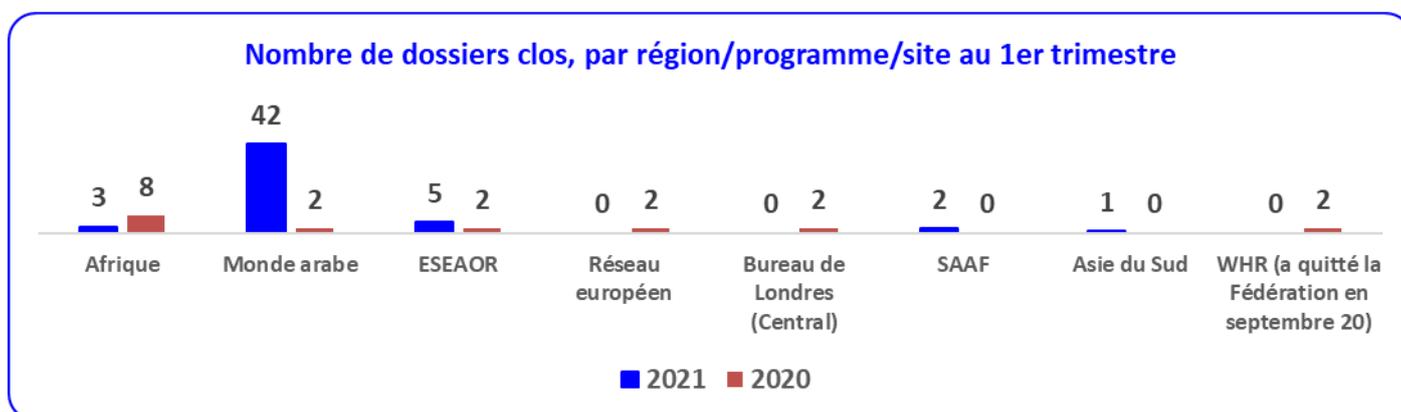


Graphique 7a



Le **graphique 8** montre le nombre de problèmes signalés par région/programme/site au 1^{er} trimestre. La région de l'Hémisphère occidental a quitté la Fédération en septembre 2020, mais elle est incluse pour garantir que les données restent intactes pour la période historique.

graphique 8

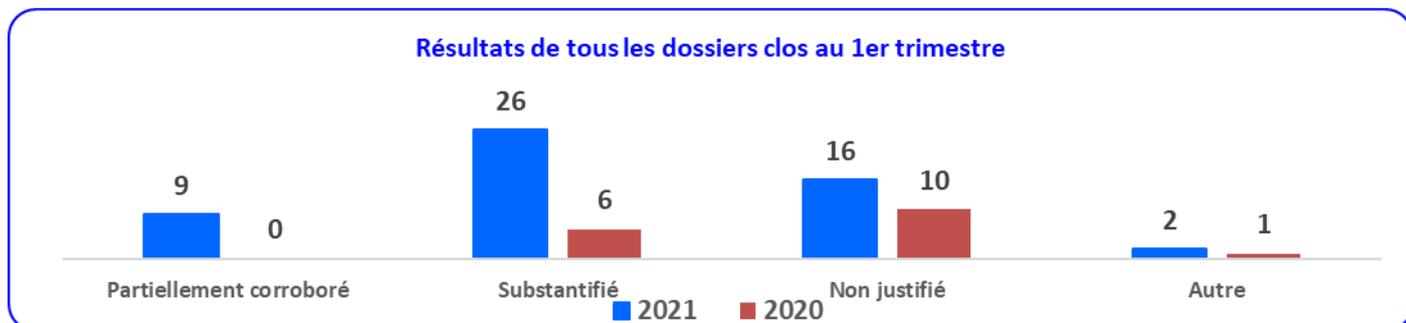


Résultats des signalements – graphiques 9- 10

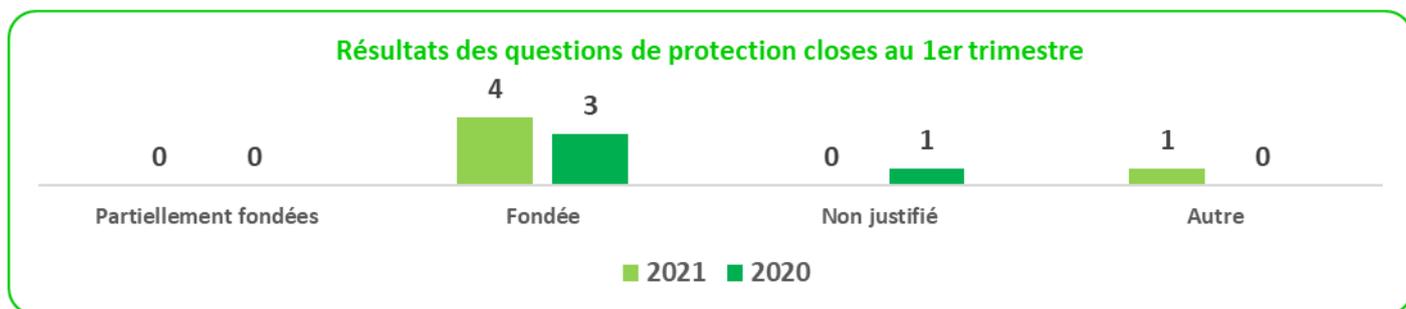
Lorsque les problèmes signalés sur *SafeReport* sont conclus et clôturés, le résultat de chaque dossier est enregistré. Le [graphique 9](#) montre les résultats cumulés de *tous les* dossiers clôturés au cours du 1^{er} trimestre.

Le [graphique 10](#) montre les résultats des problèmes de protection clos au cours du 1^{er} trimestre 2020.

graphique 9



graphique 10



Dossiers ouverts

Le [graphique 11](#) montre le nombre de problèmes non résolus à la fin du 1^{er} trimestre soit 46, ce qui représente 27 % du nombre total de dossiers. Le tableau montre également la source des problèmes restants. 80 % des dossiers ouverts concernent les AM et les 20 % restants concernent les bureaux du Secrétariat.

D'une année sur l'autre, il s'agit d'une amélioration significative ; à la fin du 1^{er} trimestre 2020, 86 dossiers sont encore ouverts, soit 78 % du nombre total de dossiers à ce moment.

graphique 11

